



Assurance annulation location vacances

Interruption de séjour, responsabilité Civile

Nouveau : Non conformité et anti-fraude

[Fermer](#)

Réservez votre location vacances en toute sérénité !

Vous venez de réserver une location vacances ?
(appartement, maison, villa, mobil-home, etc...)

Protégez vous des mauvaises surprises en souscrivant l'assurance **ADAR** ou **ADAR+**

Les assurances ADAR du Cabinet Albinet SA couvrent l'assurance annulation, l'interruption de séjour, la responsabilité civile mais également pour ADAR+ la non conformité du bien ou la location frauduleuse pour 100% de tranquillité.

Tous les participants indiqués dans le contrat sont assurés ! Une seule assurance pour plusieurs personnes !

Résumé des GARANTIES	ADAR	ADAR+
Pays couverts par l'assurance :	Union européenne, Suisse, Malte, Monaco, Andorre	Monde
Garantie annulation de séjour : maladie, blessure, licenciement économique... <small>Vous êtes remboursé de toutes les sommes versées (arrhes ou acompte) et si vous avez versé un acompte, le solde pour la location est versé au loueur.</small>	✓	✓
Garantie interruption de séjour : incendie, explosion, dégâts des eaux sur le bien loué...	✓	✓
Responsabilité civile locative : dommages aux biens mobiliers et immobiliers appartenant au propriétaire du bien loué. Exemple : Vous cassez une table dans la location. Vous êtes couvert dans la limite de 2500 € franchise 75€)	✓	✓

<p>Nouveau ! Garantie non-conformité du bien loué : Exemple : L'annonce indique 100m de la mer. Elle est à 1km. <u>Vous refusez de l'occuper pour ce motif.</u> Vous êtes remboursé des sommes versées au loueur et une nuit d'hôtel vous est offerte.</p>		✓
<p>Nouveau ! Garantie pertes pécuniaires résultant d'actes malhonnêtes et frauduleux : Exemple : La location n'existe pas. Vous êtes remboursé des sommes versées et une nuit d'hôtel vous est offerte.</p>		✓
<p>Assistance Monde Entier :</p>		✓
<p>Montant de l'assurance :</p>	<p>4% seulement de la location</p>	<p>5% seulement de la location</p>
	<p><u>Pour souscrire à ADAR cliquez ici</u></p> <p><small>Pour voir le détail des garanties téléchargez les conditions générales</small></p>	<p><u>Pour souscrire à ADAR+ cliquez ici</u></p> <p><small>Pour voir le détail des garanties téléchargez les conditions générales</small></p>

IMPORTANT :

- **vous devez souscrire dans un délai maximum de 10 jours à compter de la signature de votre contrat de location afin de bénéficier de toutes les garanties.**
- **Si vous souscrivez après 10 jours, vous bénéficierez uniquement de la garantie Responsabilité Civile Locative, mais également pour ADAR+ de la fraude et non-conformité du bien**

Les liens indiqués vous permettent d'accéder au site du courtier, créateur et gestionnaire de ce produit.

Rappel : Conformément à l'article R 511 -1- III du Code des Assurances, notre statut « d'indicateur » en produits d'assurance, nous permet de vous mettre en contact avec notre partenaire, mais ne nous permet en aucun cas de vous « présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance ou de réassurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion ».

ADAR EST L'ASSURANCE ANNULATION LOCATION VACANCES du cabinet Albinet SA

Le paiement en ligne sécurisé

assurance annulation location vacances - assurance annulation séjour

[Fermer](#)